



COMMUNIQUÉ

Paris, le 08/12/2025

« 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » SALUE LA DÉCISION DU MINISTRE DES TRANSPORTS D'IMPOSER LA VÉRIFICATION DES AIRBAGS TAKATA AU CONTRÔLE TECHNIQUE.

Ce lundi 8 décembre 2025, Philippe Tabarot, Ministre des Transports, a annoncé que, dans le cadre du contrôle technique, les véhicules équipés d'airbags Takata classés "stop drive" seront automatiquement mis en contre-visite pour défaillance critique en raison du danger potentiellement mortel que représente ce défaut. La mesure entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

« 40 millions d'automobilistes » apporte son soutien total à cette initiative visant à renforcer la sécurité des automobilistes français. Il est important de préciser que cette mesure ne modifie pas la date initiale du contrôle technique, le véhicule sera contrôlé à la date prévue.

Défaillance critique et immobilisation immédiate : une question de sécurité vitale

Si le véhicule est équipé d'un airbag Takata classé "stop drive", il sera automatiquement mis en contre-visite pour défaillance critique, en raison du danger potentiellement mortel que représente ce défaut. Le contrôle technique ne pourra être validé qu'après réparation par un garagiste de la marque, et le véhicule ne pourra plus circuler tant que la réparation n'est pas effectuée.

« Il s'agit d'une mesure de bon sens et de sécurité publique. Les airbags Takata représentent un risque réel, ayant déjà causé plusieurs accidents mortels. Nous soutenons pleinement l'initiative du Ministre, qui permet d'informer et de protéger tous les automobilistes », déclare Philippe NOZIÈRE, Président de « 40 millions d'automobilistes ».

Un dispositif renforcé par des mesures déjà en place

Depuis les arrêtés du 9 avril 2025 et du 29 juillet 2025, plusieurs actions obligatoires sont imposées aux constructeurs :

- L'information des propriétaires sur les campagnes de rappel,
- Le classement en « stop drive » des véhicules à risque
- L'accompagnement des usagers : prêt de véhicule, réparation à domicile ou remorquage, avec des délais de réparation encadrés.

L'association « 40 millions d'automobilistes » rappelle qu'il est possible de vérifier si un véhicule est concerné [via le site du Ministère des Transports](#) et invite les automobilistes à se rapprocher de leur concession en cas de doute.

« Il est essentiel que le contrôle technique joue pleinement son rôle de sécurité. On parle d'un défaut critique avec un risque mortel, pas d'une rayure. C'est le pistolet chargé sur la tempe de l'automobiliste. Entre conduire ou mourir, Philippe Tabarot a fait un choix fort : vivre ! », conclut Pierre Chasseray, Délégué Général de « 40 millions d'automobilistes ». « 40 millions d'automobilistes » appelle l'ensemble des conducteurs à prendre cette mesure au sérieux et à faire réparer leur véhicule sans délai, pour garantir leur sécurité et celle des autres usagers de la route.



www.40millionsdautomobilistes.com



@40MA - 40 Millions d'Automobilistes
@PChasseray - Délégué Général



@40millionsdautomobilistes51

À propos de "40 millions d'automobilistes" : "40 millions d'automobilistes" est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europeen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver ce facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.